

# Charte éco-responsable de la SMAI

## adoptée lors du conseil d'Administration du 5 avril 2024

La présente Charte définit les règles qui devront être respectées lors des conférences (CANUM, biennale) organisées par la Société de mathématiques appliquées et industrielles (SMAI) dans un objectif de responsabilité sociétale et environnementale, en particulier concernant la réduction de l'empreinte de ses manifestations en termes d'émissions carbone et de déchets.

L'objectif est de développer des pratiques les plus respectueuses possibles pour réduire l'impact environnemental de nos activités. La Charte se décline en trois axes :

1. Transports et missions
2. Restauration
3. Réduction des déchets

Les règles énoncées et les bonnes pratiques proposées pour chacun de ces axes permettront aux organisateurs des manifestations de la SMAI (Comité d'Organisation et Comité Scientifique ci-après nommés dans la Charte) de réduire concrètement et en conscience notre empreinte environnementale. L'impact environnemental sera évalué pour toute prise de décision des comités. Certains choix permettant une réduction des émissions carbone pourront engendrer une augmentation des dépenses financières. Une personne référente sera désignée dans chacun des comités afin d'aider à la mise en place de cette Charte.

La communication concernant les pratiques éco-responsables de la SMAI pourra se faire à plusieurs niveaux. D'une part, cette Charte sera librement disponible sur le site de la SMAI et sur le site des événements associés. D'autre part, les personnes référentes des Comités d'Organisation et Scientifique seront responsables de la bonne observance de cette Charte. Leur rôle sera d'accompagner (plutôt que de « contrôler ») la mise en œuvre de la Charte autant que faire se peut, et d'aider à l'évolution future de cette Charte en fonction du retour d'expérience découlant de l'événement scientifique concerné.

La présente charte sera communiquée aux différents groupes thématiques de la SMAI, qui seront libres de l'adopter pour l'organisation de leurs propres événements.

## 1. Transports et missions

Les transports de personnes génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Les mesures ci-dessous visent à réduire l'impact carbone lié aux mobilités, à la fois des participants à l'événement et également des orateurs et oratrices. Au moment de la présentation de la candidature d'un site à l'organisation d'un événement SMAI, le **Comité d'Organisation** présentera une carte d'accessibilité du lieu choisi en train, à partir des principales villes françaises. Il existe, si besoin, des sites facilitant cette vérification, par exemple, <https://direkt.bahn.guru/> qui permet de voir tous les lieux accessibles en train directement à partir d'une gare donnée.

Le lieu de la manifestation devra favoriser l'accès au site par des modes de déplacement doux ou en transports en commun. À défaut d'accessibilité par les transports en commun, un système de navettes sera mis en place.

Le **Comité d'Organisation** insérera cette carte et des recommandations pour des modes de déplacement doux dans la rubrique "modalités pratiques" du site web de la conférence. Au moment de la constitution de la liste d'orateurs et d'oratrices, le **Comité Scientifique** estimera l'impact

écologique des missions des invités avec l'outil de calcul Labos1point5 (<https://apps.labos1point5.org/travels-simulator>).

Les invitations auprès des orateurs et oratrices devront faire mention de la politique éco-responsable de la SMAI comme suit :

- encourager l'invitation de collègues géographiquement proches ;
- inciter les invités européens à venir en train (même lorsque cela engendre un surcoût). La SMAI préconise fortement l'usage du train pour les trajets de moins de 6h ;
- encourager les invités internationaux à prolonger leurs séjours de recherche de plusieurs jours avant et après l'événement. Cette durée pourra être d'autant plus longue que l'impact écologique du voyage sera important.
- proposer la téléconférence comme alternative aux missions lointaines ou de courte durée. Le nombre d'exposés en téléconférence devra rester limité afin de préserver les interactions et les échanges scientifiques pendant l'événement.

Le **Comité d'Organisation**, qui prend en charge les missions des orateurs et oratrices des sessions plénières, rappellera ces règles au moment de la prise en charge des frais de transport.

## 2. Restauration

Le **Comité d'Organisation** choisira, sauf impossibilité matérielle, des prestataires respectant les critères suivants :

- alimentation de saison et locale ;
- vaisselle lavable ;
- service d'eau du robinet dans des carafes ou des gourdes ;
- au moins 50% de plats végétariens.

Le **Comité d'Organisation** mettra en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire (par exemple : calibration du nombre de repas en tenant compte du désistement d'une partie des participants et participantes, mise en place d'un partenariat associatif pour la récupération des repas non-consommés).

## 3. Réduction des déchets

Le **Comité d'Organisation** supprimera les cadeaux et les objets publicitaires, et limitera les impressions. À titre d'exemple, le Comité d'Organisation encouragera tous les participants et toutes les participantes à apporter leur propre badge. Des étiquettes simples avec nom, prénom et organisme professionnel pourront être mises à disposition, ainsi qu'un stock de badges déjà utilisés dans d'autres conférences. À la fin de la conférence, le **Comité d'Organisation** est chargé de récupérer les badges distribués.

Le **Comité d'Organisation** est responsable de la gestion des déchets et devra minimiser leur production. Lorsque ces déchets ne peuvent pas être évités, des filières de tri et de recyclage seront mises à disposition des participants et participantes.